VICTIME D'UN FOU

LA MORT DU DOCTEUR GUINARD

Paris, 17 juin. — Le docteur Guinard, nous l'avons dit, s'est éteint à deux heures du matin, après une longue agonie, pendant laquelle il a surmonté ses horribles souffrances avec une sérénité et un courage émouvants. Le docteur Guinard est mort chrétiennement.

Ce matin, à 8 heures et demie, le docteur Balthazar a pratiqué dans le propre amphithéâtre du praticien, l'autopsie prescrite par la loi.

Le corps du défunt a été ensuite placé dans l'amphithéâtre où un de ses élèves et une infirmière le veillent. Deux candélabres ont été disposés sur la table de nuit, attenant au lit d'hôpital sur lequel repose le docteur Guinard, dont les traits amaigris n'ont pas été altérés.

Mme Guinard, ses filles et les membres de la famille reçoivent les visiteurs qui, dès ce matin, sont venus nombreux apporter l'hommage de leurs condoléances.

Les obsèques du docteur Guinard ont été fixées à mercredi prochain, dix heures du matin; elles auront lieu aux frais de la ville de Paris.

INTERROGATOIRE DU MEURTRIER

M. Borr a interrogé Herrero. Les réponses du meurtrier ont démontré le trouble de son esprit. Il a eu une crise de larmes en apprenant la mort du docteur Guinard.

Les Evadés du Bagne

Un Tourquennois et un jeune homme de Quesnoy-sur-Deûle en rupture de ban

Nous avons annoncé hier, que Paul Vandamme, l'auteur du double assassinat commis boulevard Gambetta, à Tourcoing, le 28 août 1907, s'était évadé du pénitencier de Maroni, à la Guyane française, où la clémence présidentielle, en lui évitant la mort ignominieuse sur l'échafaud, l'avait envoyé à perpétuité.

Nous apprenons aujourd'hui, que deux individus originaires de notre région viennent également de brûler la politesse aux gardiens du Maroni.

Le premier est un Tourquennois, J.-B. Thint, l'un des auteurs de l'assassinat commis dans la nuit du 8 au 9 septembre 1901, au hameau du Risquons-Tout, à Mouscron, l'autre, un jeune homme originaire de Quesnoy-sur-Deûle.

Nous allons rappeler brièvement le crime pour lequel Thint fut envoyé à la Guyane.

L'ASSASSINAT DU RISQUONS-TOUT

Le 9 septembre 1901, vers quatre heures vingt du matin, au hameau du Risquons-Tout, à Mouscron (Belgique), Mme Dumoulin se rendit dans la cour commune à sa maison et à celle de M. Lemenu et vit de la lumière dans la cuisine de ce dernier. Elle s'approcha de la fenêtre et aperçut deux hommes éclairés par une lampe à pétrole. L'un de ces hommes, assis dans un fauteuil près de la fenêtre, examinait les papiers que lui passait son complice.

Affolée à cette vue, Mme Dumoulin, rentra précipitamment chez elle, en criant : « Au voleur! »

Les deux hommes, effrayés par les cris de Mme Dumoulin, se hâtèrent d'ouvrir la porte donnant sur la rue, de l'habitation de M. Lemenu et prirent la fuite.

M. Dumoulin qui s'était mis à sa fenêtre, vit les deux individus qui fuyaient vers le cimetière du Risquons-Tout.

Les voisins de M. Lemenu entrèrent dans la maison de ce dernier et constatèrent que M. Lemenu avait été assassiné; les meubles avaient été fracturés et fouillés. Les autorités furent prévenues.

La police et le parquet de Courtrai, constatèrent que M. Lemenu avait été étranglé.

Les assassins, après avoir retiré leurs chaussures, qui furent retrouvées dans un fossé longeant l'habitation de M. Lemenu, avaient escaladé un hangar et pénétré dans le grenier, en grimpant le long de la nochère et, en ouvrant habilement une fenêtre.

Le crime avait été commis vers deux heures et demie du matin : c'est à cette heure, que les époux Dumoulin avaient entendu gémir leur voisin.

Les souliers appartenant à l'un des assassins furent tout d'abord reconnus comme appartenant à un fraudeur très mal noté, Jean-Baptiste Debaere, alors âgé de 21 ans, né à Tourcoing et domicilié en cette ville.

Debaere se sachant recherché par la police belge, résolut de payer d'audace. Le 10 septembre 1901, il se constitua prisonnier à Tourcoing. Comme il était français, le parquet de Courtrai dénonça officiellement les faits au parquet de Lille.

L'information établit que Debaere avait passé la soirée du 8 septembre en compagnie de deux camarades, dont l'un était un sieur Jean-Baptiste Thint, alors âgé de 25 ans, journalier, né et demeurant à Tourcoing. Ils étaient sortis ensemble, à onze heures et demie du soir, de l'estaminet Vanhœnacker, situé au Risquons-Tout; ils s'étaient ensuite rendus chez la fille Allard et à la « Bleuze Tartine », d'où ils étaient sortis ensemble vers une heure et demie du matin.

La « Bleuze Tartine » se trouvait à un kilomètre environ de la maison de M. Lemenu.

Thint, arrêté, essaya de nier. Mais de nombreux témoins affirmèrent l'avoir rencontré le soir du crime, en compagnie de Debaere.

Les chaussures trouvées sur le lieu du crime, chaussaient parfaitement chacun des deux, Thint et Debaere. L'affaire vint devant la Cour d'Assises du Nord, le 4 mars 1902. J.-B. Debaere fut condamné à vingt ans de travaux forcés et J.-B. Thint, à quinze ans de la même peine et tous deux à vingt ans d'interdiction de séjour.

Nous savons, de source absolument certaine, que Thint s'est évadé du pénitencier de Saint-Laurent de Maroni, le 23 mai de l'année dernière.

UN SECOND ÉVADÉ

Le 13 août 1900, la Cour d'appel de Douai, condamnait à un an de prison, et à la relégation pour vols et outrages à adjoints, en récidive, le nommé Charles-Joseph Olivier, né à Quesnoy-sur-Deûle, le 23 janvier 1876.

Cet homme s'est évadé de la Guyane, où il était relégué, le 6 novembre 1910.

"Le Coin du Broutteux"

LA MODE

Est c'qui a inne saquo d'pus drôle sur la terre du monte? Tchan qu'in vot les imaches des motes d'y a foque tchinze ans, in s'demante : « Qu'mint qui étot permis possibe d's'habier essin? »

Et, vous pinsez, vin inne trintaine d'années, tchan qu'in va récomparer, sus l'z'imaches, les motes du temps qu'les femmes y faijottent aller leur djampes par desous inne cloque lommée crinoline et les motes d'euch'ture qui sont rinserrées vin in sac, est ce qui n'ara po d'quo attraper des mas d'vinte de rire!

Ah! la mote! in peut dire, cheulle lale, qu'in obéit à tous ses caprices! Et chin qui a d'pus fort, ch'est qui arrife qu'in met sus sin corps inne affaire malgré li pas'que ch'est la mote! « Que voulez-vous? — y dittent les p'tites madames in boussant in soupir à l'étouffé et tout faijant inne bouque comme in p'tit tro d'chuflet, — il faut bien s'habiller au goût du jour pour ne pas être ridicule; c'est la môôde!!

Mais, à la fin du conte, quo qu'ch'est qu'la mote? Y n'a personne qui sarot l'dire au juste. Y n'd'a qui vont réponte que ch'est inne affaire de goût, d'z'autes inne affaire de caprice. Mi, j'pinse que gramint des saquos qu'in porte au jour d'aujord'hu, in les met sus sin corps ni par goût ni par caprice; in les met pas'que ch'est la mote. Ch'est toudis c'mot la qui ervint par deseur.

Et ch'nest po seulemint vin les vêteminta mais aussi vin les couteumes, l'z'usaches, tout cha; y a inne mote, inne saquo qu'in sut et qu'in dot sufe pour n'po paraite ridicule, comme in dit.

Et, y n'faut po croire qui n'a qu'vin les pays civilisés, saves, jusqu'à les sauvaches y z'ont la mote aussi; ches les nègres d'Guinée — que leu pus belle parure ch'est inne chinture in écalles de marmoulettes — y faut avoir des grossés lèfes comme des bords de pot d'champe pour ête à la mote!

A d'z'autes côtés les sauvaches y pass'tent des anneaux comme des cherques d'tonneaux vin leu nez et leus orelles pour ête au goût du jour!

Ches les Chinoisses y faut avoir in p'tit pid de l'grosseur d'inne goque. Pou cha, étant afants, in leus rinserre leus pids vin des cafotins et tchan qu'inne Chinoisse ill' a ses pids tout ramonchelés, tout époutis, qu'ill' ne sait pus foque aller avec des bédjilles, ou ben qui faut l'porter par desous les bras pou marcher, ch'est adan qu'ill' est inne chinoisse à la mote!

Mais, j'attinds des Madames qui dittent in él'vant leus is au Paradis « quelle tordure! c'est cruel, ça! c'est barbaque!!! »

Accoutez, tout bas, à vou n'orelle : « Et par chi, in France, les bellés mam'zelles qui rinsertent si fort leu corps vin in corset que l'peau d'leu vinte ill' colle à leu dos, ch'n'est po barbaque, cha?

Toudis, qu'in erwettant les motes du temps passé, in vot, qu'a inne certaine époque, inne femme à la mote lli' n'étot ni trop séque ni trop crasse; ill' devot ête interlardée, quo. Par après, les femmes à la mote y devottent ête séques qui faulot beteu vire l'jour au travers de leu corps inveuo inne chandelle. Adan, les femmes à la mote in pouvot les app'ler clique-à-z'oches.

In 1880, ch'étot l'usache, pou les hommes, d'ête blancs comme des faluches; y faulot avoir l'air malate et aller pa les rues comme d'z'étiques pour ête à la mote.

In parlant d'malates, tchi qui arot jamais dit qu'in irot à l'estaminet pou boire de l'eau? d'téfos ch'est la mote d'y boire des eaux misérales. Si veut tourner la mote ill' vernera in jour, vin les grands dîners, de servir du lait battu au gris chuque, avec inne poire de lardé qu'ill' drèche au mitan de s'n'assitte!

Et la mote ill' muche tout partout, saves; aussi ben vin les fêtes, les cérémonies, les dîners, que vin les bottines et les capeaux.

Et l'coiffure, in v'la acor inne saquo qu'ill' a tchangi d'mote! Dire qu'in 1778 in n'd'in portot qu'in appelot à la Frégate; ch'étot inne coiffure de ch'veux d'inne hauteur élorme et, au coupet, y avot in bateau; ch'étot la mote!

Ebé, y n'est po acor trop tard pour vir les bellés Madames inveuc des p'tités brouettes remplies d'fleurs in haut d'leu perruque! mi j'riro!

Mais, je n'd'attinds qui dittent : « Ch'est surprenant, qu'in rincontant l'conte des motes l'Broutteux y n'a po rémémoré l'jupe-culotte. In vérité! j'l'avos roubliée; ch'est beut ête pasqu'in n'in parle pus, mais j'ai vin l'idée qu'ill' n'est po abandonnée. In a éprouvé, obe n'a po réussi mais vous verrez qu'in va erdoubler.

Nadaud y a dit : « la bêtise humaine est éternelle. » Ebé, les caprices et les fantaisies d'la mote, eumes aussi sont éternelles et j'tros ben surpris, si in jour ou ben l'aute, l'jupe-culotte n'trot po portée. A c'jour là je m'demante qu'mint qu'in erconnaîtra l'z'hommes des femmes tchan qu'in tra tertus rhabiés l'même! Si veut tourner les hommes devront mette des jupons! Mais qui tront propres, ébé! donc! donc!

Jules WATTEEUW.

Une Conférence publique et contradictoire à Hellemmes

M. L'ABBÉ SIX CONTREDIT le CITOYEN POISSON, DELEGUE DU CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE

On sait la superbe campagne de conférences publiques que M. l'abbé Six, curé d'Hellemmes, a menée depuis deux ans dans sa populeuse cité. La portée en a été si grande que le Parti socialiste a voulu organiser lui aussi une conférence publique, et il a fait venir de Paris, à cette occasion, un délégué permanent du Conseil national du Parti, le citoyen Poisson.

La réunion a eu lieu samedi soir, à huit heures et demie, salle du *Bon Fermier*, à Hellemmes. 700 personnes environ y étaient venues.

M. Lemaire présidait, avec MM. Delesalle et Lecat comme assesseurs.

L'orateur socialiste traitait le sujet suivant : *La situation du Parti socialiste en face de la laïcité*. Après avoir défini le but du socialisme : la mise en commun de tous les instruments de production, et les moyens d'action qu'il emploie : syndicats, coopératives, politique, il situa le socialisme en face de la religion; sa formule est : la religion est affaire privée, et tous les travailleurs peuvent venir au Parti quelles que soient leurs croyances religieuses.

Et si le socialisme est laïc, c'est que sa formule : la religion est une affaire privée veut dire aussi : la religion doit rester privée : ne pas intervenir dans la lutte politique et économique. Si l'Eglise n'était pas, dit-il, intervenue toujours en faveur des adversaires du socialisme elle ne trouverait celui-ci en face d'elle.

M. l'abbé Six avait été invité par lettre à la contradiction, de même que M. Fanyau, maire d'Hellemmes. Celui-ci n'avait pas répondu, mais M. l'abbé Six s'était rendu à l'invitation et il apporta une contradiction qui fit impression.

La salle toute hostile, l'écouta dans un silence remarquable et avec un réel respect. Il prit tout de suite le débat par le côté le plus vif : Voyez votre contradiction, dit-il. Si l'église n'intervient pas dans le domaine économique, vous lui reprochez de ne rien faire pour le peuple. Si elle intervient, vous lui dites : Halte-là.

L'abbé Six s'éleva alors contre cette caricature de l'Eglise qui la pose en éternelle ennemie du prolétariat. Il montre par la doctrine et par les faits qu'elle est constamment intervenue en sa faveur.

Pour parler des exemples les plus récents, il cita des passages de la virulente encyclique « Rerum Novarum », où Léon XIII lança de si forts anathèmes contre « les maîtres inhumains qui tiennent dans un joug presque servile l'infinie multitude des prolétaires ». Il cite le cardinal Manning intervenant dans la grève des dockers de Londres, le cardinal Mercier dans celle d'Anvers, l'épiscopat allemand dans la grève de la Rühr, l'archevêque d'Albi dans la grève de Mazamet, etc.

Et il termina son éloquente contradiction en montrant comment les ouvriers catholiques, qui ont les mêmes intérêts, le même souci de la justice que leurs camarades libre-penseurs, ont encore quelque chose de plus, les énergies morales que la loi du Christ a déposées dans leurs cœurs.

Après M. l'abbé Six, le Pasteur Nick prit aussi la parole, puis un libre-penseur qui se livra à de grandes digressions sur la prière-autosuggestion et sur la charité.

Le citoyen Poisson répondit ensuite, et la réunion s'acheva à minuit moins le quart sans aucun incident.

Les Grèves

A ROUBAIX

A la teinturerie-apprêt Motte et Delescluse

Ainsi que nous l'avions laissé prévoir, samedi matin, la grève de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Delescluse, boulevard de Belfort, est terminée. Les chauffeurs de cet établissement ont repris le travail. Quatre d'entre eux ont été remplacés.

Chez les confectionneurs

La reprise du travail s'est encore accentuée, samedi, chez MM. Désiré Wibaux et Cie, confectionneurs, rue des Lignes.

Une trentaine d'ouvriers travaillent actuellement et le personnel des coupeurs est au complet, les ouvriers congédiés au début de la grève ayant été remplacés.

A LILLE

Grève de bobineuses

Quatorze bobineuses de la filature Loger, rue Deschodt, se sont mises en grève, réclamant un salaire minimum journalier de 2 francs 50.

Communications

ROUBAIX. — Fanfare Delattre. — Réunion de tous les musiciens aujourd'hui, à 1 h. 1/2, à Croix, « Café de l'Harmonie », pour se rendre en corps au Concours hippique.

BLOC-NOTES

SUCRERIES

Comme on voit bien, à l'usage, la façon déplorable dont sont fabriquées les lois par nos députés. Une fois votées, on ne se soucie pas de les appliquer. Telle la loi du 1er août 1905, sur la répression des fraudes, dont toutes les prescriptions ne sont pas encore mises en vigueur, en 1911, six ans après sa promulgation. Il paraît que cette fois c'est sérieux. Les épiciers et les confiseurs devront s'y soumettre, à partir du 20 février 1912. Ils ont encore le temps de respirer d'ici là, avant de se mettre d'accord avec la loi.

Après le 20 février, les épiciers et les confiseurs devront apposer sur les produits qu'ils vendent des étiquettes exactes. Lorsque les confitures, par exemple, ne seront pas faites avec du sucre et des fruits exclusivement, l'étiquette devra porter la mention « confitures de fantaisie ». Il en sera de même pour les chocolats, les réglisses, les cacaos.

Le miel devra être le suc des abeilles, sans quoi il faudra l'appeler « miel artificiel » ou « miel de fantaisie ».

Les sucreries, n'est-ce pas naturel, auront pour base le sucre. Par exemple, on ne pourra dépasser pour les dragées, 4 grammes pour cent d'amidon, de dextrine ou de matières amylacées. Au-dessus de ces 4 grammes tolérées, les dragées porteront l'étiquette « dragées-farine ».

Le sucre, évidemment, le sucre raffiné, devra être du sucre contenant 99 grammes 5 pour 100 de saccharose; et le sucre blanc cristallisé renfermera plus de 98 et moins de 99 gr. 5 de saccharose par cent grammes.

Encore des illusions que nous allons perdre après le 20 février 1912. Les produits vrais et honnêtes vont devenir hors de prix. Seuls, les gens riches pourront se les procurer; les autres devront se rebattre sur les « miels de fantaisie » et les « dragées farine ». Il n'y aura rien de changé, direz-vous. Mais si autrefois, quand nous mangions de la farine, sous forme de dragées, nous ne le savions pas, tandis que maintenant, nous le saurons et cette farine-là ne nous dira rien qui vaille.

ED. P.

Concours général agricole de Paris

Nous publions la liste des lauréats de notre région au concours agricole qui vient de se tenir à Paris :

ANIMAUX REPRODUCTEURS

1re DIVISION. — ESPECE BOVINE

2e Catégorie. — RACE FLAMANDE. — 1re Section : animaux de 10 mois n'ayant pas de dents de remplacement : 2e prix, 250 fr., M. Ghesten, à Verlinghem (Nord). — 2e Section (animaux ayant plus de deux dents de remplacement) : 3e prix, M. Alix Ghesten, à Verlinghem.

3e Catégorie. — RACE HOLLANDAISE. — 1re Section (animaux de dix mois au moins n'ayant pas de dents de remplacement) : 1er prix, 300 fr., M. H. Lepers, à Wattrelos. — 2e Section (animaux ayant plus de deux dents de remplacement) : 2e prix, 300 fr., M. Alix Ghesten; 3e, 200 fr., M. Delsart-Labalette, à Croix; 4e, 150 fr., M. H. Lepers, à Wattrelos.

4e Catégorie. — RACE BLEUE DU NORD. — *Femelles*. — 1re Section (animaux ayant au plus deux dents de remplacement) : 3e prix, 100 fr., M. Delsart-Labalette, à Croix.

PRIX DE CHAMPIONNAT

3e Catégorie. — RACE HOLLANDAISE. — *Mâles*. — Plaquette d'argent : M. Alix Ghesten, à Verlinghem (Nord).

PLANS de ROUBAIX

Nouvelle édition, contenant l'indication des rues les plus récentes en vente aux librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing. 8451

L'Exposition Internationale du Nord de la France, à Roubaix

Aujourd'hui, dimanche 18 juin :

Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures et demie pour les galeries; de 9 heures du matin à 11 heures, pour les jardins.

Entrée : 1 franc.

Exposition rétrospective des Beaux-Arts.

A la Salle municipale des fêtes, rue de l'Hospice, tous les jours, de 9 heures à 7 heures. Entrée, 1 franc; le vendredi, 2 francs. Réduction de 50 % pour les porteurs de tickets de l'Exposition Internationale.

Salon de Peinture :

A l'Hôtel de Ville, de 10 h. à 12 h. 1/2, et de 1 h. 1/2 à 5 h., 50 centimes.

Exposition des peintres de fleurs :

De 10 heures à 5 heures, chaque jour, au Village Flamand.

Concours temporaire d'horticulture :

De 9 heures à 6 heures et demie, dans le hall des concours temporaires. — Entrée : 1 franc.

La journée des Sapeurs-Pompiers :

A 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville, réception par l'Administration municipale.

A 11 heures, boulevard Gambetta, inauguration de la Caserne et manœuvres d'incendie par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roubaix.

A midi, Caserne des Sapeurs-Pompiers, réunion du Conseil d'Administration de l'Union.

A midi et demi, à l'Hôtel de Ville, salle Pierre de Roubaix, assemblée générale de l'Union.

A 2 heures, Grand'Rue, 50 bis, banquet.

La fête Espérantiste :

De 9 heures à 10 heures 1/4, réception des congressistes, Salle Artistique, 57-59, rue des Champs.

A 10 heures 1/2, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, séance de travail des délégués.

A midi, à l'Hôtel de Ville, réception des congressistes par la municipalité.

A midi et demi, banquet, Salle Artistique.

A 2 heures 1/2, visite de l'Exposition internationale de Roubaix et du stand espérantiste.

A 6 heures, grand concert suivi de bal, Salle Artistique.

La fête Cycliste Internationale :

A 11 heures 1/4, à l'Hôtel de Ville, réception des sociétés.

A 2 heures, cortège. Formation au boulevard de Strasbourg pour le Stadium de l'Exposition.

A 3 heures, au Stadium, concours de fanfares cyclistes, de sections de trompettes et de mouvements d'ensemble.

L'Aviation :

De 5 heures 1/2 à 8 heures, au champ de l'avenue des Villas.

La Musique :

Au kiosque du Lac. — *A 2 h. 1/2, Harmonie de Raimbeaucourt. — A 3 heures 1/2, Harmonie municipale d'Haubourdin. — A 4 heures 1/2, Fanfare de la Fosse n° 12 des Mines de Lens. — A 6 heures, Harmonie Royale de Mouscron. — A 7 heures 1/2, Fanfare de Moulins-Lille. — A 9 heures, Fanfare « La Liberté », de Roubaix.*

Au kiosque du Village Flamand. — *A 3 heures 1/2, Fanfare de Wambrechies. — A 4 heures 1/2, Fanfare de Marly-Valenciennes. — A 5 heures 1/2, Harmonie municipale de Roncq. — A 6 heures 1/2, Harmonie de Leers. — A 7 heures 1/2, Fanfare des Sapeurs-Pompiers d'Haubourdin.*

A 8 heures 1/2, grandes illuminations.

Les Jeux :

A 10 h., 11 h., 12 h. 1/2, 2 h. et 3 h. 1/2, tir à l'arc au berceau.

A 9 h. 1/4, 10 h. 1/4, 1 h. 1/2, 2 h. 1/2, 4 h. 3/4 et 5 h. 3/4, jeu de boules.

Le Casino :

A 3 h. 1/2 et 8 h. 1/2, Music-Hall.

Demain, lundi 19 juin :

A 8 h. 1/2, au kiosque du Lac, concert par la Fanfare « La Liberté ».

Les Fleurs et les Fruits

UNE BRILLANTE EXPOSITION HORTICOLE DANS LE HALL DES CONCOURS TEMPORAIRES.

Les fleurs sont de toutes les fêtes. Elles ont leur place — et une place d'honneur — marquée dans une exposition générale où, parmi la multitude des merveilles artificielles, offertes à l'œil ravi du visiteur, elles apparaissent comme le gracieux témoignage du génie de la nature. Pour permettre aux amateurs de fleurs — et tout le monde ne l'est-il pas — de trouver rassemblé en un même endroit tout ce que l'imagination la plus exercée et la plus féconde peut rêver de plus enchanteur dans l'art de Flore, un concours d'horticulture a été organisé dans l'Exposition internationale de Roubaix.

Il a été placé dans l'immense hall des concours temporaires, qui se trouve au bout et à gauche de l'avenue des Palais et dont l'entrée est fixée à un franc.

Vouloir dépeindre l'impression causée par ces deux mille mètres carrés de jardins découpé avec un art très élevé et paré des couleurs variées à l'infini de fleurs magnifiques, serait une vaine tentative. Un tableau de maître se décrit peut-être, mais ce n'est qu'en le contemplant par soi-même que l'on peut éprouver la jouissance d'art dont il est le promoteur. Il en est de même pour ce tableau incomparable qu'est l'Exposition horticole.

Avec les fruits savoureux qui accompagnent les fleurs, avec les arbres fruitiers qui bordent de chaque côté l'allée qui conduit au hall du concours, cette Exposition forme un tout d'une perfection telle que l'on n'a jamais vu ensemble aussi beau, aussi riche, non seulement dans notre région, mais même dans les concours de la capitale. Il nous plaît de rapporter cette impression qui vient, non pas de nous seul, mais des professionnels de tous les pays et des autorités horticoles qui ont parcouru les allées du hall dans la journée de samedi.

N'y aurait-il, dans toute l'Exposition, que ces massifs multicolores, que ces corbeilles, que ces jardinières, que ces portières disposées avec un goût exquis par des mains artistes, qu'elle mériterait la visite de toutes les personnes sensibles aux belles choses, qui ne demandent que l'effort bien doux d'être admirées.

M. Viger, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur, président du Comité Agricole et horticole Français des Expositions Internationales est venu samedi, inaugurer la section agricole de l'Exposition au Village Flamand et le concours temporaire d'horticulture. Il était accompagné de M. Defebvre-Albaret, président de la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles de France, de M. Nomblot, secrétaire général adjoint de la Société Nationale d'Horticulture de France, de M. Martel son secrétaire et du Bureau des deux importants groupements précités.

M. Viger et les personnalités qui l'accompagnaient ont été reçues à la Mairie par M. Eugène Motte et l'Administration Municipale; au cours de cette visite des paroles très aimables ont été échangées.

Puis le cortège s'est rendu à l'Exposition et a procédé à l'inauguration de la section agricole du Village Flamand. M. Viger s'est longuement arrêté au hall des machines agricoles et a parcouru les différentes parties de la section agricole, rendant hommage aux organisateurs du Village Flamand de l'Exposition.

Pendant ce temps, dans le hall des concours temporaires, les Jurys ont procédé à l'examen des apports des concurrents. Ils étaient divisés en 3 sections : première section : Art floral et plantes de serre (président M. Maron, de Paris, secrétaire de M. Fortin de Paris); deuxième section : Arboriculture et culture maraîchère, président M. Arthur De Smet, de Gand, (secrétaire M. Pynaert, de Gand); troisième section : plantes de pleine terre et fleurs coupées, (président M. Dobrie, de Paris, secrétaire M. Geuterick, de Gand).

A une heure, un déjeuner a été offert au Grand Hôtel, au Comité agricole et horticole français et aux membres de la Chambre Syndicale de constructeurs, ainsi qu'aux jurés du concours temporaire.

A cinq heures de l'après-midi, M. Viger et les diverses personnalités qui l'accompagnaient dans son voyage, se sont rendues à l'Exposition horticole, où ils ont été reçues par MM. Eugène Mathon, président du Comité d'initiative, et Albert Prouvost, président de la Commission d'horticulture de l'Exposition.

M. Eugène Mathon, souhaitant la bienvenue à M. Viger, l'a remercié vivement du concours efficace donné par lui à l'organisation de la section horticole. A ces paroles de reconnaissance, l'ancien ministre a répondu qu'il lui avait paru tout naturel d'accorder son concours aux organisateurs de l'Exposition de Roubaix parce qu'ils le méritaient entre tous.

Puis ces personnalités ont longuement visité l'Exposition. Celle-ci sera ouverte toute la journée aujourd'hui, dimanche, et les jours suivants jusques et y compris le 21 juin.

Elle va attirer, pendant ces quatre jours une affluence considérable qui aura tout lieu de se féliciter de sa visite.

Sur présentation de leur reçu, les membres du Cercle horticole de Roubaix bénéficieront d'une réduction de 50 p. c. sur le prix d'entrée pendant les journées de dimanche et lundi.

Les Caisses d'Epargne et l'Exposition de Roubaix

Au Congrès des Caisses d'Epargne, tenu à Bar-le-Duc, le 29 mai dernier, M. Lecomte-Scrépel, vice-président de la Fédération des Caisses d'Epargne du Nord et de l'Est, au nom de la Caisse de Roubaix, a formulé une très chaleureuse invitation à l'adresse des membres des Caisses d'Epargne présents pour une visite à notre Exposition. En vue de cette réunion, le Conseil de direction arrêtera, dans sa prochaine séance, les grandes lignes du programme que comprendra les journées du lundi 17 et mardi 18 juillet. La première journée sera consacrée à une conférence de M. Paul Rozey et à des études sur quelques questions relatives à l'épargne, présentées par différents membres de la Fédération; une réunion importante aura lieu dans l'après-midi du lundi 17, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, présidée par M. Paul Rozey, membre élu de la commission supérieure des Caisses d'Epargne, président de la Caisse de Reims et président de la Fédération, assisté de M. Bommart, président de la Caisse de Douai, et de M. Rambert-Touprie, de Villefranche-sur-Saône, tous deux membres de la commission supérieure des Caisses d'Epargne, ainsi que M. Pol-Chevalier, maire et président de la Caisse de Bar-le-Duc.

Cet important groupement, qui ne comprend pas moins d'une centaine de caisses, au premier rang desquelles, se placent les caisses importantes de Nancy, Amiens, Besançon, Tourcoing, Troyes, Reims, Sedan, Bar-le-Duc, Saint-Quentin, Charleville, etc., ne constitue pas, à proprement parler, un rouage officiel, mais un rouage officiel, mais rouage officiel, mais un simple comité d'études, chargé de présenter et de discuter les rapports et les observations concernant toutes les questions relatives à l'Epargne et aux œuvres sociales; émettre ensuite des vœux motivés, près de la commission supérieure, qui est chargée de les examiner et de les faire aboutir, le cas échéant, vis-à-vis des pouvoirs publics; à l'instar de cette Fédération, d'autres groupements se sont déjà formés : trois nouvelles conférences régionales dont les centres sont Lyon, Bordeaux et Orléans, joindront leurs efforts dans le même sens, de façon à exercer une pression assez vigoureuse pour provoquer la refonte de la loi de 1895 et obtenir des résultats qu'on est en droit d'attendre d'une législation plus libérale.

Une prochaine circulaire sera adressée à MM. les directeurs et directeurs-adjointes de Roubaix et des succursales, les informant des dispositions prises en vue de cette importante réunion à laquelle ils seront très instamment priés d'assister.

Les Industriels et Commerçants français à l'Exposition

La Fédération des industriels et commerçants français, important groupement national, rendra officiellement visite lundi à l'Exposition. A cette occasion, les jardins seront brillamment illuminés le soir et la fanfare « La Liberté » donnera de huit heures et demie à 10 heures 1/2, un concert au Village Flamand.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

LES VOYAGES PRÉSIDENTIELS

M. FALLIÈRES A ROUEN

Rouen 17 juin. — Les préparatifs en vue de la réception du président de la République, les 23 et 24 juin, sont poussés activement. Le service d'ordre sera assuré par toute la garnison renforcée par deux bataillons d'infanterie de Havre, un bataillon du 39e de Dieppe, deux escadrons du 11e cuirassiers de Saint-Germain; 100 gendarmes dont 50 à cheval.

La Conquête de l'Air

Le Circuit européen d'Aviation

VEILLE DE DÉPART

Paris, 17 juin. — Toute la soirée, de nombreux parisiens se sont dirigés sur Vincennes, pour assister au départ des aviateurs du circuit européen. Aux alentours du champ d'aviation, beaucoup se sont installés pour passer la nuit, le spectacle de ces campements improvisés est des plus pittoresques, on chante, on boit, on mange, personne ne songe à dormir. Malheureusement, le ciel qui s'était éclairci à la fin de l'après-midi se couvre à nouveau et la pluie est à craindre pour le lever du jour. De nombreux vols d'essai ont eu lieu. A la fin de l'après-midi, un accident s'est produit. L'aviateur Kunling a fait une chute à 1500 mètres environ du champ d'aviation. Il a pu fort heureusement éviter les arbres et tomber dans une prairie. Il ne s'est fait aucun mal, mais une aile de l'aéroplane et l'hélice ont été brisées. Quarante-cinq aviateurs civils et militaires comptent prendre le départ.

CHUTE D'UN AVIATEUR

Nice, 17 juin. — L'aviateur Jean Beuc qui avait essayé brillamment hier, un nouveau monoplan construit par son frère a fait ce soir, à la Californie, une chute en mer d'une hauteur de 20 mètres. L'aviateur est indemne, mais l'appareil est complètement détruit.

UN AEROPLANE LANCE SUR LE PUBLIC

Budapest, 17 juin. — En essayant de s'élever sur l'aérodrome de Rakos, un aéroplane s'élança sur le public qui s'écarta effrayé; mais une jeune fille perdit la tête et se jeta sur l'hélice qui la mit en pièces. L'aviateur n'est pas blessé.

LE TOUR DE FRANCE EN AEROPLANE

Toulouse, 17 juin. — Les lieutenants Ménard et Dobu qui accomplissent le Tour de France en aéroplane sont partis de Saint-Gaudens à 6 h. 25 avec un nouvel appareil. Ils sont arrivés à Toulouse à 7 heures 1/2. Ils repartiront dimanche ou lundi.

Le retour du Général Toutée

Oran, 17 juin. — Le général Toutée est rentré hier soir de Taourirt. Il s'est embarqué pour Paris viâ Marseille.

La colonne Lère a quitté Mestigmeur afin d'accomplir une randonnée chez les Beni-Snassen. On suppose qu'elle sera rentrée à la fin du mois.

Les Suffagettes à Londres

QUARANTE MILLE MANIFESTANTES

Londres, 17 juin. — Les dames suffragettes militantes se sont livrées ce soir, à une manifestation imposante pour réclamer le droit de vote. Elles se sont groupées sur le quai de la Tamise et se sont dirigées vers Royal-Albert Hall, où avait lieu un meeting.

Leur cortège s'étendant sur une dizaine de kilomètres de longueur, était parfaitement organisé et comprenait environ 40.000 femmes, marchant cinq de front. Une centaine de musique jouant la « Marseillaise » ou des pas redoublés les accompagnaient. On voyait des jeunes filles et des dames appartenant à toutes les classes de la société; on remarquait, en outre, la présence des femmes des premiers ministres.

La députation française, conduite par une femme qui avait arboré le bonnet phrygien, et une robe rouge vif, a été l'objet d'une manifestation sympathique de la foule.

La Grève Maritime Internationale

EN HOLLANDE

Amsterdam, 17 juin. — Les steamers Emstroom », « Runstroom », « Maastroom » de la Holland Stroomboot Compagnie, sont partis ce soir, les deux premiers avec leurs équipages, le dernier avec un équipage nouveau.

EN AMERIQUE

New-York, 17 juin. — Les chauffeurs et marins de la ligne Morgan, ont déclaré la grève et ont abandonné les navires.

EN BELGIQUE

Anvers, 17 juin. — Le « Loth Terridor » qui était parti pour Londres, hier, est rentré au port, les hommes ayant exigé en mer, une augmentation de salaire de 6 francs 25 par semaine. Le personnel du paquebot « Congo » est en grève.

EN ANGLETERRE

Londres, 17 juin. — Voici quelle est aujourd'hui la situation de la grève. Les gens de mer ont obtenu dans plusieurs cas le minimum de salaire exigé par le Syndicat et sur d'autres points, ils continuent la lutte avec entrain. Au total, 59 maisons accordent un traitement mensuel de 169 fr. 50 dans les bassins de Londres; 200 autres environ accordent 43 fr. 75 par semaine. Les effets de la grève ne se feront sentir que dans quatre ou cinq jours, parce que nombre d'hommes ont été enrôlés avant la déclaration de grève.

Nouvelles Régionales

Le double crime de Tourcoing

L'assassin Vandamme dans la région

Nous avons dit que Vandamme, l'auteur du double assassinat de Tourcoing, s'était évadé du bagne. Voici dans quelles circonstances sa présence fut remarquée dans la région.

Jeudi après-midi, une demoiselle Vandamme, qui habite Bergues avec sa mère et sa sœur, s'était rendue à Dunkerque. En passant rue Neuve, elle se trouva tout à coup face de son frère Paul, l'évadé du bagne. Vandamme avait l'air minable, la face émaciée et le teint basané. Se voyant reconnu par sa sœur, l'individu chercha à échapper à ses regards. Il recula, fit demi-tour et disparut.

Très troublée, Mlle Vandamme rentra à Bergues et prévint M. Petit, commissaire de police. Le parquet fut avisé et la sûreté se mit en campagne.

Egalement averti, le Parquet de Lille a mis en campagne les plus fins limiers de la brigade mobile.

LA BANNIÈRE DE JEANNE D'ARC INTERDITE A ARMENTIÈRES

M. l'abbé Renaux, vicaire au Sacré-Cœur à Armentières, qui avait été condamné à 5 francs d'amende par le juge de paix pour avoir arboré la bannière de Jeanne d'Arc le jour de la fête de l'hôtel de ville, vient d'envoyer au ministre de la Justice une lettre dans laquelle il proteste auprès du ministre contre la condamnation dont il a été l'objet pour un fait, alors que partout le même fait s'est reproduit sans attirer sur les soi-disant délinquants les foudres de la justice.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, samedi 17 juin 1911.

2 h. soir, 19° au-